

-colporteur

> éducation populaire
> vie associative
> réseau de proximité
> économie sociale et solidaire

La lettre des acteurs et actrices – Animation rurale 44 – Février 2021



AGENDA

Comités territoriaux

Mardi 9 mars – Vignoble / Pays d'Ancenis
Jeu **di 11 mars** – Châteaubriant / Derval / Redon / Nozay
Mardi 16 mars – Nantes Métropole / Erdre et Gesvres / Sillon Estuaire
Jeu **di 18 mars** – Pays de Retz / Nantes Métropole Sud

Toutes les rencontres auront lieu à 20H. Le lieu de rdv vous sera communiqué ultérieurement.

Suite à notre AG 2020, nous lançons les comités territoriaux, des lieux d'information, d'élaboration et d'échanges sur les points essentiels de la vie fédérale. Au programme :

- Clarification du fonctionnement des comités et gouvernance associative.
- Sens de l'adhésion à la fédération et coût de la cotisation fédérale.

Pour vous inscrire :

<https://framadata.org/kMOVxJ8LHdNnm>
[8jB](#)

Parentalité

AR44 vous propose de participer à un temps d'échange **fin mars**, autour des actions liées à la parentalité qu'elles soient financées par la CAF ou non.

Donnez-nous vos disponibilités via le lien suivant :

<https://framadata.org/GC2dRf4Fbd24QM>
[Wj](#)

La rencontre aura lieu à Carquefou ou en visio en fonction de l'actualité sanitaire.

À venir en avril - mai

- Temps d'échange sur la gouvernance
- Lancement du réseau des cafés assos
- Formation : Organiser son AG à distance

Calendrier FDVA

Il est possible de déposer un dossier de demande de subvention jusqu'au **8 mars**. Plus d'infos dans cette newsletter !

La vie du réseau

Bienvenue aux nouvelles assos du réseau

Les [Ecoles de musique de Boussay](#) et "[Mélodie](#)" à [Vieilleville](#) ont rejoint la fédération dans le cadre d'un projet de regroupement de quatre écoles de musique de la communauté de communes Sèvre et Loire.

Nous accueillons également l'[école de musique "L'Escale musicale"](#) à [St Gildas-des-bois](#) et [Grandir d'un monde à l'autre](#), une maison d'édition nantaise spécialisée sur le thème de la différence qui fait son retour au sein du réseau.

Réseau Musique et Danse (21 associations affiliées à AR44)

La crise sanitaire impacte fortement les écoles de danse et musique associatives. Difficile de s'y retrouver entre annonces gouvernementales, décrets qui tardent à venir, collectivités qui apportent des réponses différentes. Alors que nos structures doivent faire face à une perte d'adhérent.e.s et/ou des demandes de remboursement. Cette situation complexifie le modèle économique et génère parfois des tensions entre instances dirigeantes, intervenant.e.s salarié.e.s et adhérent.e.s.

La fédération est là pour vous accompagner ! Pour décrypter les aides, réajuster votre budget prévisionnel, vous aider dans les demandes de chômage partiel... Dans ce contexte très spécifique, les partages d'expérience et l'entraide sont nécessaires. Pour les écoles de musique, le travail en collectif paraît incontournable dans certains territoires.

Nous vous proposons **d'échanger vendredi 12 février à 12h30 en visio**. [Inscription ici](#).

Contact : Bruno Geslin, référent musique et danse brunogeslin@ar44.fr

Réseau Cafés assos

Le réseau des cafés associatifs de Loire-Atlantique est porté par AR44 et quatre associations affiliées : la Maison des Jeux, le café des enfants A l'Abord'âge, Pluri'L et le café culturel l'Equipage. Il est ouvert à tous les cafés associatifs du département qui souhaitent se rencontrer et échanger sur des problématiques communes.

En mars 2020, la journée de lancement de réseau aurait dû avoir lieu mais la situation sanitaire ne l'avait pas permis. En 2021 nous sommes optimistes et espérons pouvoir organiser cette journée au printemps !

Contact : Laura Burban, référente cafés asso lauraburban@ar44.fr

Actualités thématiques

Evolution du SMIC et valeurs du point

SMIC au 01/01/2021 : 10.25 €/heure (minimum applicable à tout.e salarié.e sauf cas très particuliers, comme les apprenti.e.s).

Valeur du point :

- CCN ECLAT (ex-Animation) : inchangé - 6.32€
- CCN ALISFA : inchangé - 55€
- CCN Personnel de restauration de collectivité : Grille inchangée depuis juin 2020 avec application du SMIC 2021 aux premiers échelons de la grille.

CCN ECLAT (ex Animation) : changement de qualification

Un texte d'octobre 2020 modifie l'annexe 1 de la CCN ECLAT sur les qualifications et les rémunérations de la branche à compter de 2022.

Le seul changement prévu par ce texte au 01/01/2021 est une modification de coefficients pour les groupes A et niveau 1 (animateur technicien) : coefficient 247 minimum (au lieu de 245). Les salaires ont été actualisés et augmentés en conséquence dès janvier. Le pôle paie est droit social vous diffusera une information plus complète courant février.

L'équipe fédérale : Les salarié.es : Dominique Aubrière, Laura Burban, Patricia Busnel, Mickaël David, Bruno Geslin, Olivier Leclercq, Audrey Louérat Sébastien Moyon, Laëtitia Oullami, Thomas Sautier, Arnaud Vaillant.

Le Conseil d'Administration : Isabelle Jourdain, Mickaël Viaud, Régis Balry



VIE DE LA FÉDÉ

Arrivées au pôle AVAT

Laura Burban, accompagnatrice vie associative et territoire

- Territoire : Pays de Retz
- Référente VLPT et Café asso

J'ai rejoint l'équipe en septembre 2020 après un parcours professionnel au sein d'associations telles que la Maison de l'Europe ou APF France handicap. Je suis par ailleurs engagée dans des associations culturelles ou en lien avec la protection de la nature.

lauraburban@ar44.fr

Bruno Geslin, accompagnateur vie associative et territoire

- Territoire : Pays d'Ancenis et Vignoble
- Référent Musique et danse

J'ai rejoint l'équipe en octobre 2020 après 4 ans au sein du centre de ressources à la vie associative de la Ligue de l'enseignement - Fal 44. Je suis aussi engagé dans la vie bénévole de mon territoire de vie et j'ai moi-même une pratique musicale collective à Couffé.

brunogeslin@ar44.fr

Retour au pôle comptabilité

Audrey Louérat, secrétaire comptable

Arrivée en avril 2011 à la Fédération, puis partie en mars 2019 pour 1 an 1/2 de nouvelles expériences, j'ai ré-intégré depuis peu le pôle appui à la gestion comptable et financière.

audreylouerat@ar44.fr

CCN ALISFA : modifications concernant la mutuelle

La répartition du pourcentage de la cotisation mutuelle du / de la "salarié.e" (% de la part salarié.e / % de la part employeur) et de la participation de l'employeur à la mutuelle "enfant" sont modifiés au 01/01/2021. Selon la situation propre à chaque salarié.e (adhésion à la mutuelle ou non, extension aux enfants ou non) il y a un impact positif (gain) ou négatif (diminution) sur le net à payer.

AG à distance : c'est possible !

Si la tenue à distance des réunions des instances des associations doit être privilégiée, les réunions en présentiel sont autorisées lorsque le distanciel n'est pas possible. Ces réunions doivent se tenir en dehors des horaires de couvre-feu.

Nous rappelons que l'AG, au delà d'être obligatoire si vos statuts le spécifient, est un espace d'échange important dans cette période spéciale, c'est l'occasion de réaffirmer à tous les adhérent.e.s le projet associatif, les rôles des associations sur le territoire. L'AG est l'instance souveraine de l'association !

L'équipe vie associative est disponible pour vous accompagner et peut vous mettre à disposition des outils.

FDVA

Le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA) permet de :

- Subventionner des actions de formation destinées aux bénévoles ("[FDVA 1](#)").
- Soutenir le fonctionnement global des petites associations ou la mise en œuvre de nouveaux projets ("[FDVA 2](#)").

Il est possible de déposer un **dossier de demande jusqu'au 8 mars**.

A noter que la commission d'instruction aura une attention particulière aux associations touchées par la crise sanitaire et que les **structures ayant jusqu'à 5 ETP sont éligibles au FDVA 2**.

AR44 est disponible pour vous accompagner dans la construction du dossier ou tout simplement dans la relecture avant le dépôt.

Actualité vie associative

Aides et mesure de soutien aux associations

Une nouvelle aide, le fonds d'urgence ESS, vient de voir le jour. **Les associations relevant de l'ESS et rencontrant des difficultés liées à la crise sont éligibles à ce fond.**

Vous pouvez bénéficier d'une aide ponctuelle de l'Etat de 5 000 euros (de 1 à 3 salariés) à 8 000 euros (de 4 à 10 salariés) **afin de préserver les emplois de votre structure.**

Pour plus d'informations :

[Lien vers la plateforme Fonds d'urgence ESS](#)

[Lien vers le document de la DRDJSCS : Mesures d'urgence, plan de relance, aides : quels dispositifs pour les associations ?](#)

Reprise des activités associatives : quelles modalités possibles ?

De nouvelles mesures sont entrées en vigueur depuis le 15 janvier 2021, quelles modalités pour quelles activités ? Qu'est-ce qui est encore possible ? Consultez ici la [Publication de la DRDJSCS des Pays de la Loire](#).

Projets en cours à la Fédération

AR44 a choisi Zourit pour ses services numériques

Gestion des mails, partages de fichiers, réunion en visio... Le projet Zourit, développé par les [Céméa](#), ne fait appel qu'à des services libres et éthiques. La fédération s'assure ainsi de la non-utilisation de ses données, et celles des associations affiliées, par des services tiers.

Quels perspectives et changements pour le réseau ?

- Un espace sécurisé et individualisé pour un partage de fichiers.
- Des espaces collectifs et / ou thématiques d'échanges (ex : réseau Musique et danse, Cafés asso, petite enfance...).

En développement de telles pratiques en interne, AR44 souhaite sensibiliser son réseau à l'usage d'outils libres.

[Pour plus d'informations, cliquez ici.](#)



L'équipe fédérale : Les salarié.es : Dominique Aubrière, Laura Burban, Patricia Busnel, Mickaël David, Bruno Geslin, Olivier Leclercq, Audrey Louérat Sébastien Moyon, Laëtitia Oullami, Thomas Sautier, Arnaud Vaillant.

Le Conseil d'Administration : Isabelle Jourdain, Mickaël Viaud, Régis Balry